

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÉLON ; Nicole AUVRAY ; Patrick DAUMAY ; Charlotte FOUQUET ; Rachel JACQUET ; Vincent LOUAULT ; Angel TURQUOIS.
Nombre de conseillers présents : 7	Conseillers ayant donné pouvoir : néant Excusés : Jean-Louis GUTIERRES ; Elodie LETURGEON ; Jérôme LOUAULT
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/05/2016	Absents : néant lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Charlotte FOUQUET est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 26 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

1. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (DELIBERATION N° 032/2016)

Suite à une erreur matérielle dans le report de résultat 2015, l'affectation au compte 001 du budget primitif 2016 assainissement est erronée. Afin de maintenir un équilibre budgétaire, il convient de procéder aux modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Imputation	Libellé	Montant
001	Dépense	001	Solde d'exécution négatif reporté	+1439,35
021	Recette	021	Virement de la section d'exploitation	+1439,35

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Imputation	Libellé	Montant
023	Dépense	023	Virement à la section d'investissement	+1439,35
77	Recette	774	Subventions exceptionnelles	+1439,35

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (DELIBERATION N° 033/2016)

Suite à la délibération n°032/2016 modifiant le montant de la subvention exceptionnelle du budget annexe assainissement 2016, il convient de procéder, en parallèle, aux modifications suivantes sur le budget communal principal 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Nature	Imputation	Libellé	Montant
67	Dépense	67441	Subventions de fonctionnement exceptionnelles aux budgets annexes	+1440,00
011	Dépense	615231	Voiries	- 1440,00

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser les virements et inscriptions de crédits tels que définis ci-dessus.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**3. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE – SECRETARIAT DE MAIRIE
(DELIBERATION N° 034/2016)**

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Le poste de secrétaire de mairie est actuellement pourvu par un "adjoint administratif de 1^{ère} classe", de catégorie C, à raison de 28/35^{ème}.

Au vu de la nomination de stagiaire de Mme Angélique THEAUDIERE, à compter du 06 juillet 2016, il convient de supprimer ce poste et de le remplacer par un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe", toujours en catégorie C, à raison de 28/35^{ème}.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, de catégorie C, à raison de 28/35^{ème}, à compter du 06 juillet 2016 et en supprimant le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe actuellement en vigueur**
- **Charger Mme Angélique THEAUDIERE de créer une vacance de poste concernant cette création sur le site du Centre de Gestion d'Indre et Loire et de rédiger l'arrêté correspondant à cette nomination.**

ETAT DES EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la COMMUNE DE PAULMY – Juillet 2016					
FONCTION	quotité de temps de travail	Annualisé	Filière	Catégorie	Grades
Secrétaire de mairie	28 heures / semaine	28/35 ^{ème}	Administrative	C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe
Agent polyvalent	35 heures / semaine	35/35 ^{ème}	Technique	C	Agent de maîtrise
Agent d'entretien	10 heures / semaine	10/35 ^{ème}	Technique	C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Lors de son conseil communautaire du 16 mars 2016, la Communauté de Communes de Touraine du Sud, a décidé de mettre en place **un soutien aux investissements communaux sous forme de fond de concours**. Les critères d'éligibilité sont les suivants : un dossier par commune pour l'année 2016, seules les dépenses d'investissement peuvent être proposées, le projet doit avoir un intérêt communautaire. L'assemblée délibérante souhaite se donner un temps de réflexion afin de proposer un projet adapté.

4.2. **Chemin de la Boissière** : Monsieur le Maire rappelle la demande de Mme FACON concernant l'achat d'une partie du chemin rural n°90, menant à son domicile. Comme demandé lors du conseil municipal du 23 février 2016, des recherches ont permis de trouver d'une part une délibération du 27 juillet 2009 qui accorde à Mme FACON le "principe de vente" d'une partie de ce chemin, sur une longueur de 30 mètres et une largeur de 4 mètres, pour un prix de vente de 0.60 euro le m² ; Et d'autre part une facture de l'entreprise Vernat de mai 2010, concernant la remise en état de l'enrobé de ce chemin, ce qui modifie, a posteriori, la valeur marchande de ce bien. L'assemblée délibérante souhaite, au vu de ces nouveaux éléments, établir un nouveau prix de vente lors du prochain conseil municipal.

4.3. **La dématérialisation du "contrôle des actes" et des "actes budgétaires"** passe par l'application ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé). C'est la possibilité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de télétransmettre à la sous-préfecture de Loches, les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc.) et de recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire. Plus rapide, la télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle. Monsieur le Maire a pris contact avec notre prestataire informatique SEGILOG, pour obtenir un devis comprenant d'une part le coût d'utilisation de cette application et d'autre part le coût de sa mise en place. Enfin, pour finaliser cette procédure, l'assemblée délibérante devra autoriser Monsieur le Maire, par une délibération, à recourir à la télétransmission, à signer le marché avec le tiers de télétransmission et à signer la convention avec la sous-préfecture.

- 4.4. **Stagiaire : Dorian Lecarpentier** que nous avons accueilli en stage l'année dernière, sera de nouveau, au côté de notre agent communal, M. Laurent NONET, à partir du lundi 30 mai 2016. Après avoir obtenu son BEPA (brevet d'études professionnelles agricoles) en 2015, il suit maintenant une formation de Bac Professionnel en aménagement paysager.
- 4.5. **Fête du 16 juillet 2016** : le syndicat d'initiative de PAULMY en partenariat avec celui de la commune de FERRIERE-LARÇON organise le samedi 16 juillet 2016 une après-midi autour de jeux inter villages. Cette après-midi champêtre se clôturera par un repas et un bal animé par l'orchestre Michel VILLE. Cette soirée sera également l'occasion de tirer notre feu d'artifice annuel, offert par la commune de PAULMY. Le coût de cette opération s'élève pour l'instant à environ 9500.00 euros et est financée à hauteur de 6000.00 euros par diverses subventions. Dans la mesure où notre commune offre le feu d'artifice, le conseil informe le syndicat d'initiative qu'aucun autre soutien financier ne sera apporté.
- 4.6. La **réunion publique** qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016 à 20h30 sera l'occasion de présenter à nos administrés les travaux en cours et à venir au sein de la commune. Nous présenterons également les manifestations du 2^{ème} semestre notamment le concours de pêche, la brocante du 7 août 2016 et la journée du patrimoine qui permettra de se rassembler autour de la restauration du lavoir.
- 4.7. La mairie de PAULMY a souscrit à un contrat auprès de la **Radio Graffic FM**, afin de pouvoir diffuser les annonces présentant les manifestations de la commune et de ses associations. L'abonnement annuel permet de diffuser un nombre de manifestations qui n'est pas limité, à raison de 6 fois par jour, du dimanche au samedi qui précède l'évènement annoncé. Tous les renseignements concernant la diffusion des annonces sont disponibles au secrétariat de la mairie.
- 4.8. Le piano de cuisson de la salle des fêtes a été remplacé le mardi 24 mai 2016, par l'entreprise Bénard de La Ville aux Dames. Les utilisateurs de la salle disposent maintenant d'un grand four électrique et de cinq feux gaz.
- 4.9. Date de prochaine réunion de conseil municipal : **mardi 05 juillet 2016** à 20h30.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 24 MAI 2016	
DÉLIBÉRATION N° 032/2016	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
DÉLIBÉRATION N° 033/2016	DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
DÉLIBÉRATION N° 034/2016	CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE – SECRETARIAT DE MAIRIE

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÉLON, Maire		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	Excusé
Nicole AUVRAY, 1 ^{ère} adjointe		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON, 2 ^{ème} adjointe	Excusée	Jérôme LOUAULT, conseiller	Excusé
Patrick DAUMAY, conseiller		Vincent LOUAULT, conseiller	
Charlotte FOUQUET, conseillère		Angel TURQUOIS, conseiller	